

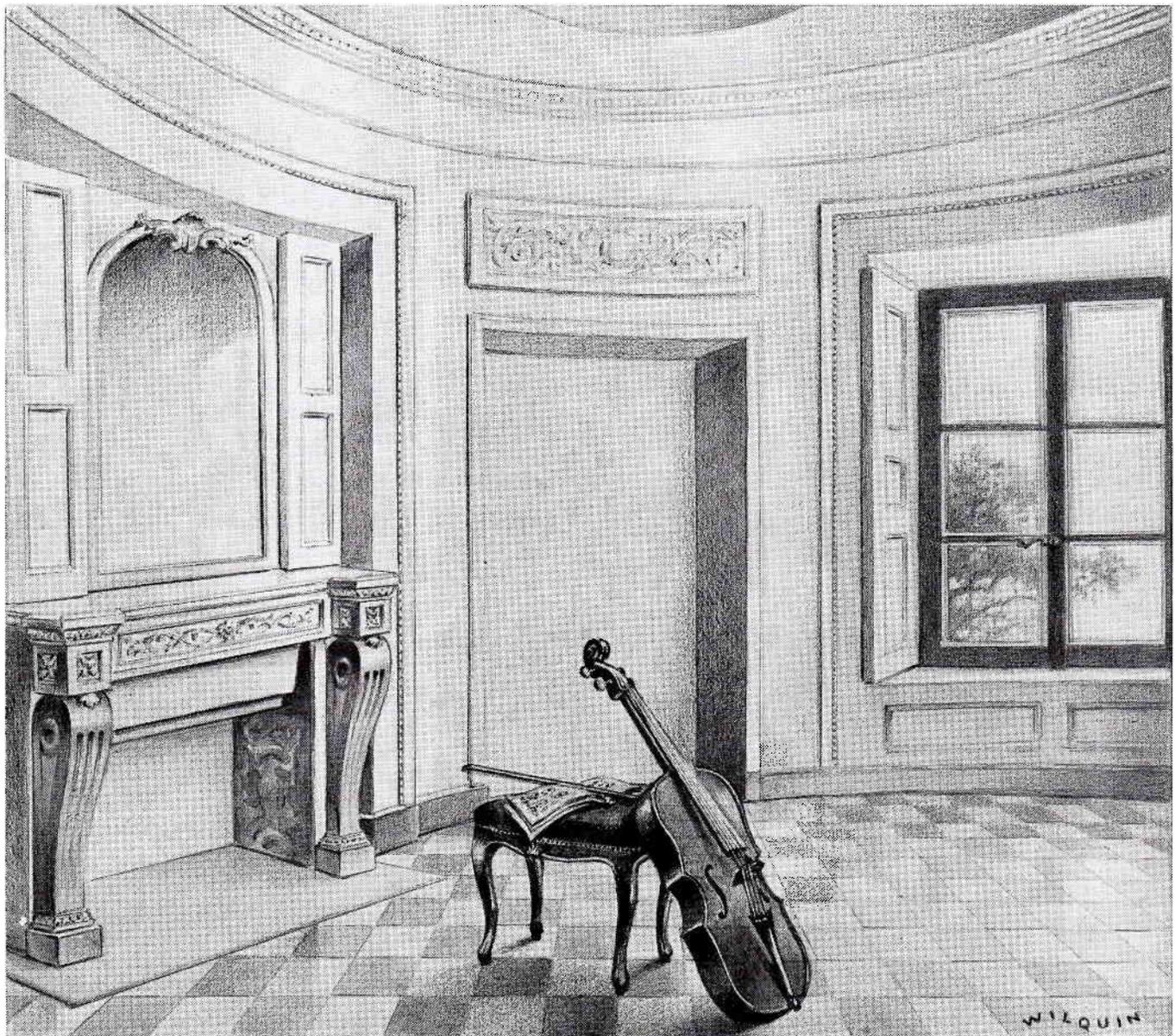
Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Siège social : Mairie de Meudon

12 Francs

Bulletin N° 67

1988 - N° 3



Le « Petit Bellevue » : le salon de musique (Dessin original d'André Wilquin, 1988)

HOTEL ★★ NN

FOREST HILL

100 chambres - Séminaires

Tél. : 46.30.22.55

40, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny
92360 MEUDON LA FORÊT

Les Mousquetaires

Restaurant - Banquets

Buffet géant des Mousquetaires

98 F TTSG - Vin à discrétion *

* Prix en vigueur au 15-4-1988

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 46.26.27.60 et 45.34.21.84

Cabinet

J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

VIE — ACCIDENTS

VOL — INCENDIE

**28 bis, rue de la République
MEUDON Tél. 45.34.16.13**

TOUJOURS PROPRE - TOUJOURS NET

AU PRESSING D'ARTHELON

Chez Madame LACAS

●
DÉPOSITAIRE BAS ET COLLANTS LE BOURGET

●
22, place Henri-Brousse - Meudon ☎ 45 34 66 36



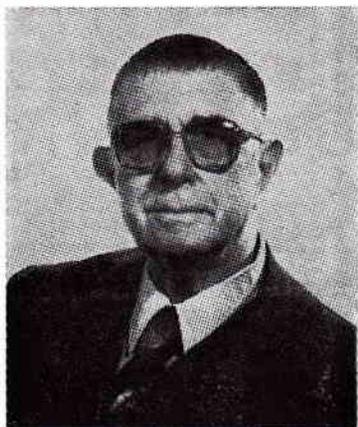
Cadeaux
Objets utiles
pour la maison ...

l'artisanie

61, rue de la République MEUDON
Tél. 46.26.71.57 Ouvert le DIMANCHE

LE GENERAL Pierre BRUNET

Le 1^{er} juillet dernier, au milieu d'une assistance émue et recueillie à la chapelle du Val-de-Grâce, le Père Demor, aumônier de l'Ecole Polytechnique, et le Révérend Père Riquet, ancien de Mathausen, concélébraient une messe à la mémoire du Général Pierre Brunet. Soldat, Résistant, Déporté, il poussa le sens du devoir et de la solidarité jusqu'à l'héroïsme. Tous les amis présents ajoutaient à leurs pensées, le jeune frère du Général, Jean Brunet, que les mêmes vertus ont conduit jusqu'au sacrifice suprême. Je reconnais n'avoir que peu de qualité pour parler de tels hommes. Certes, depuis quelques années, je rencontrais assez souvent Pierre Brunet dans diverses réunions meu-



donnaises. Nous nous entretenions souvent de certains de ses compagnons de captivité qui avaient été mes camarades de classe à Murat, petite ville de trois mille habitants dont cent furent déportés et ne revinrent jamais. L'un d'eux, Henri Joannon, avait eu la chance d'échapper au massacre et militait comme le Général à la tête de mouvements d'anciens déportés. Lorsque le Général de Gaulle, accompagné du Roi du Maroc, vint à Murat à l'occasion du 25^e anniversaire de la sortie des camps s'incliner devant le monument aux déportés du Cantal, le Général Brunet avait beaucoup aidé, compte tenu de ses hautes fonctions, à la réalisation d'une cérémonie militaire imposante.

Né dans le Berry en 1908, après l'Ecole Polytechnique et l'Ecole d'Artillerie de Fontainebleau, Pierre Brunet commande une batterie anti-chars avec le grade de Capitaine.

En 1942, il entre dans la Résistance et il est responsable d'un groupe d'encadrement de jeunes réfractaires où son frère le rejoint.

En juin 1944, les deux frères sont arrêtés, envoyés à Mont-Luc à Lyon puis déportés à Neuengamme. Citons à ce propos quelques lignes de l'allocution de M. Jean Lebris, Président des déportés à Neuengamme, lors de obsèques de notre ami : « Dans cet univers, les valeurs traditionnelles de la hiérarchie sociale disparaissent devant la capacité de

l'homme à résister à la dégradation morale et aux sévices corporels auxquels il est soumis à tout moment. »

Il est envoyé au Kommando de Neuland à Brême où « sur cette langue de sable déserte, il est soumis à un travail de bagnard dans le vent glacé, qui souffle sans relâche d'un Nord inépuisable en cet hiver 1944. Le ventre creux, il conserve sa dignité et sa force de caractère. C'est ainsi qu'il soutient le moral des plus faibles, ceci malgré la perte de son frère disparu Nacht und Nebel. »

En 1945, après des marches épuisantes, il est transféré au mouiroir de Sandbostel.

Le 29 avril 1945, il est libéré par l'Armée Anglaise.

Il se consacre d'abord à la conservation des contacts entre anciens déportés de Neuengamme. Il est affecté ensuite à l'Ecole Polytechnique comme chef d'escadron. Après passage à l'Ecole de guerre, il part pour l'Algérie.

En 1951, il est à l'Etat-Major de Constantine.

Rentré en France, il est promu Général de brigade et organise, en juillet 1962, la rencontre à Reims entre le Général de Gaulle et le Président Adenauer.

De nouveau en Algérie : Chef d'Etat-Major à l'armée de terre. Général de division en 1955, il est placé dans la 2^e section du cadre des officiers généraux.

Ayant accompli tout son devoir envers la France qu'il aime tant, il se consacre de nouveau au souvenir de ses compagnons de captivité, écrivant un recueil intitulé *Martyrs de Neuengamme*. Il accepte la vice-présidence de l'Amicale des anciens de Neuengamme et à ce titre participe à de nombreux pèlerinages et réunions.

Récemment, le gouvernement a reconnu l'importance des services qu'il a rendus à la Patrie en l'élevant à la dignité de commandeur de la Légion d'honneur.

Parallèlement, au service de notre Commune, il participe aux activités de la section de Meudon de la Société d'entraide de la Légion d'Honneur ; il est membre des conseils d'administration de la Société des « Amis de Meudon » et du « Comité de Sauvegarde des Sites » depuis sa fondation.

Décédé le 26 juin 1988, il repose au cimetière de Meudon, cette ville où il a vécu de longues années avec sa famille. Une rue de notre commune rappelle le nom de son frère, Jean Brunet.

Reconnaissant en Pierre Brunet un homme de générosité qui nous a tous honorés, nous conserverons longtemps son souvenir.

Que Mme Brunet, qui a beaucoup aidé son mari dans son action et a supporté la douleur de la séparation avec le plus grand courage, veuille bien agréer, ainsi que ses enfants, ce témoignage de sympathie.

Pierre de TRAVERSE.

A LA DECOUVERTE DES PLUS ANCIENNES MAISONS DE BELLEVUE :

UN PATRIMOINE HISTORIQUE A CONSERVER

Meudon a la chance de conserver aujourd'hui encore, mais hélas en nombre très limité, certains de ses plus anciens édifices. La plupart d'entre eux sont connus et clairement identifiés.

De récentes recherches conduites par Mme Herledan aux Archives Nationales et Départementales viennent, cependant, d'enrichir brusquement le patrimoine meudonnais en identifiant les plus anciennes maisons de Bellevue.

Peu après l'avenue du Château, avant d'arriver rue des Capucins, alors que la route des Gardes permet au voyageur de se reposer avant d'attaquer la côte qui conduit aux Bruyères, se trouvent sur la gauche en montant trois maisons d'aspect campagnard construites l'une au XVII^e siècle, les autres au XVIII^e : elles constituent les plus anciens témoins du passé de Bellevue.

Leur passé est peu, voire pas connu des Meudonnais. C'est donc à une découverte et à une prise de conscience de l'intérêt culturel et esthétique qui s'attache à ce patrimoine, qu'est convié le lecteur.

L'histoire de ces maisons mérite d'être contée. A travers elles, c'est en effet l'histoire de Bellevue, de Meudon et un peu de l'Histoire de France qui revit.

UN LIEU PREDESTINE

A mi-chemin de Paris à Versailles, sur la route de Chartres, sur la « Montagne de Meudon », à mi-côte entre la Seine et les Bruyères, la route des Gardes offre un espace relativement plat bien nécessaire au repos du voyageur. On peut imaginer à cet endroit, situé entre les actuelles avenue du Château et rue de la Tour, que, de tout temps, on ait pris l'habitude de se restaurer et de se rafraîchir : voyageurs à pied, colporteurs, soldats, conducteurs de chariots, charbonniers, cavaliers, commerçants ou religieux, à deux lieues de Paris, devaient prendre plaisir à « souffler », tout en jouissant au milieu des cultures vivrières d'une vue largement dégagée sur la vallée de la Seine.

Le besoin créant la fonction, on peut aussi imaginer qu'un abri fut rapidement offert pour accueillir les passants.

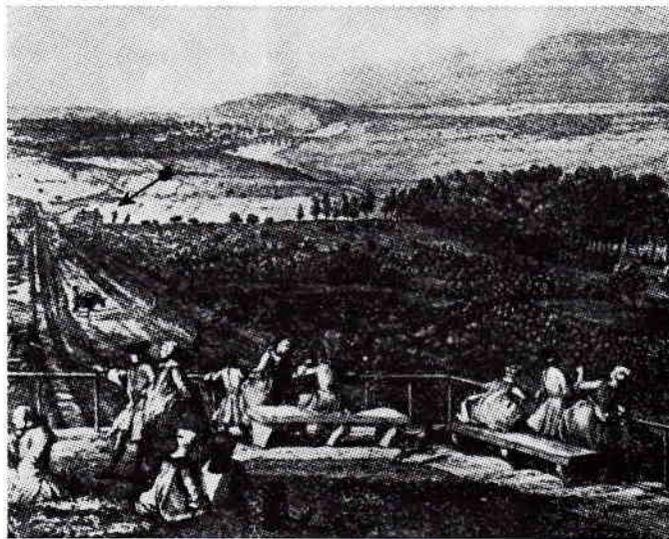
LA « BARAQUE DES CAPUCINS »,

La première mention de l'existence d'un cabaret en ce lieu n'apparaît cependant qu'en 1674 (1). Appelée « Baraque des Capucins », celle-ci est située au bas de la « Bourgogne des Capucins », à l'angle du « Grand Chemin de Paris à Versailles » (route des Gardes) et du « Chemin qui conduit à Meudon » (rue des Capucins) et déborde sur ce dernier.

Cette « Baraque » est en réalité une maison de pierre comportant en rez-de-chaussée une salle à cheminée au-dessus d'une cave et, au premier étage, deux chambres.

Elle existe toujours, solide au poste ; l'aspect dégradé de son mur au-dessus de la borne d'angle est le dernier témoignage de l'ancienne « Porte des Capucins » qui fermait le domaine de Meudon et donnait accès au Couvent des Capucins.

Cette taverne avait une fonction tout à fait officielle, elle dépendait du domaine seigneurial qui la baillait à loyer à des particuliers. Ainsi, par exemple, le bail fait par Louvois au Sieur Thomas Chesnu (2). Un inventaire dressé en 1728 (3) nous renseigne sur son rôle dans la vie locale. Il y avait près de la cheminée tout ce qui est nécessaire à la cuisine, l'énoncé des plats, pots, assiettes d'étain rangés dans le bas de l'armoire ou sur les étagères du dressoir, la pré-



La « Baraque des Capucins » vue du « Bastillon des Capucins » vers 1740 (Gravure de J. Rigaud, 1681-1754).

La flèche surimprimée aide à repérer la maison isolée dans le vaste paysage.

sence de dix-huit cruches de grès, pintes, chopines, celle de trois tables et leurs bancelles, d'un vieux comptoir et de deux hottes à vin au mur permettent d'estimer l'importance de cette « fourniture de boisson et de bouche ».

On peut imaginer l'atmosphère régnant dans ce cabaret, les discussions entre les passants et les habitants revenant de leurs vignes et de leurs champs, les allées et venues suscitées par le Couvent des Capucins, le retour des moines après avoir mendiié...

Les rencontres cependant se multiplient avec l'accroissement du trafic entre Meudon, Paris et Versailles ; le Château de Meudon joue un rôle grandissant dans le « monde de la politique » : Servien, Louvois, Le Grand Dau-

phin attirent de plus en plus de visiteurs ainsi que le Couvent des Capucins. Enfin, la décision de Mme de Pompadour de s'établir à Bellevue va apporter les changements les plus importants.

LA CREATION DU PETIT BELLEVUE, L'AUBERGE « A LA ROSE »

Le désir de Mme de Pompadour était de posséder une résidence petite et intime : un pavillon de « neuf croisées de face sur six ».

Elle souhaite recevoir le Roi sans être gênée par les visiteurs et l'habituel équipage qui l'accompagne.

Pour protéger sa tranquillité, elle choisit de limiter les dépendances proches de son nouveau château et décide de construire « le Petit Bellevue » à mi-chemin du Château de Meudon et du Château de Bellevue, sur la route de Paris à Versailles, non loin de la « Baraque des Capucins ». Dorénavant, le Petit Bellevue vivra au rythme du Château de Bellevue : construction, évolution de son rôle, bien national vendu aux enchères... jusqu'à devenir aujourd'hui son seul témoin.

Le terrain est mis à la disposition de la Marquise par le Roi qui reçoit en échange des propriétés appartenant à celle-ci (4).

La construction du Petit Bellevue débute en 1748-1749 en même temps que celle du Château de Bellevue et lui sert d'annexe dès l'inauguration.

Sont édifiés une auberge, des communs et des écuries pouvant accueillir 32 chevaux, s'organisant autour d'une grande cour, le tout prolongé par un jardin clos de murs. Les adductions d'eau nécessaires ainsi que deux puits et deux auges sont réalisées.

Des dédommagements (5) sont versés en 1752 à Pierre Duval qui exploitait des vignes et de la luzerne sur des terrains cédés à la Marquise ainsi qu'en 1754 à Antoine Ribert dit « La Rivière », locataire de la Baraque des Capucins dont le jardin avait subi quelque dommage du fait de la construction du Petit Bellevue, et à François-Joseph Laffitte, garçon de chambre de Mme Adélaïde, certaines de ses vignes ayant été dégradées.

La Marquise de Pompadour concède la jouissance de l'auberge au Sieur Herbin, son maître d'hôtel, qui la loue dès 1750 à un suisse ancien soldat du Roi, Jean-Jacques Greppin. Celui-ci exploitera l'auberge du Petit Bellevue, appelée « Auberge à la Rose » pendant douze ans jusqu'en 1762.

LE PETIT BELLEVUE, RESIDENCE DU CONTROLEUR DU CHATEAU DE BELLEVUE

Le Petit Bellevue est cédé au Roi par la Marquise de Pompadour en 1757, lors de la cession-échange de Bellevue (6). L'article 5 de l'acte décrit :

« ... Une maison sur ledit territoire de Meudon ayant son entrée sur le chemin des Charbonniers servant actuellement d'auberge, pour enseigne le Petit Bellevue, consistant en bâtiments, écuries, greniers et remises, cour

et jardins en dépendant, le tout que ladite Dame de Pompadour a fait construire et enclorre sur un terrain de 80 perches... »

L'année 1762 verra la première évolution importante du destin du Petit Bellevue.

En effet, la fonction d'« Intendant des Bâtiments de Sa Majesté et Contrôleur de son Château de Bellevue » est créée et destinée à un certain Jean-René Billaudel. M. de Marigny, Directeur et Ordonnateur Général des Bâtiments de Sa Majesté, lui attribue le Petit Bellevue comme logement de fonction.

Après bien des discussions et après que l'aubergiste J.-J. Greppin ait produit deux placets (7), celui-ci est dédommagé : il pourra occuper une chambre du corps de garde à côté de la porte cochère, recevra un salaire et continuera son commerce de « vente fourrage pour les chevaux de Mme la Marquise de Pompadour et le vin pour la subsistance de MM. les Gardes du Roy et autres... ».

Billaudel a d'ailleurs conseillé à M. de Marigny de confier à Greppin la fonction de concierge de l'aile servant à loger les gardes du Roi lorsque celui-ci est à Bellevue et qu'il lui soit attribué « une livrée du Roy pour en imposer aux palefreniers de MM. les Gardes et autres gens de livrée... ».

Pour sa part, le Sieur Douy « bénéficiaire » de l'auberge après Herbin, reçoit une indemnité de 500 livres.

Le bâtiment principal ayant été libéré, il conviendra d'une part de l'aménager pour loger le Contrôleur, d'autre part d'agrandir les communs pour améliorer le logement des gardes du Roi.

Du côté des communs, on réalise l'aile ouest (8) pour servir de remises et d'écuries pour les chevaux de la Marquise de Pompadour ; on surélève le bâtiment sur rue (9). J.-J. Greppin conserve sa grande chambre et on perce une porte sur l'entrée de la cour pour qu'il puisse surveiller les passages. Ainsi ont pu être « procurés à MM. les Gardes du Corps une chambre et un magasin pour leurs armes et ustensiles ».

Pour sa part, le Contrôleur du domaine s'installe dans le bâtiment principal et envisage divers aménagements. Un premier projet (10) d'environ 8 000 livres est refusé. Le second (11) ramené à 3 000 livres sera accepté par M. de Marigny. Billaudel change la distribution des chambres au premier étage, il crée au rez-de-chaussée un salon et un cabinet en divisant l'ancienne salle à manger de l'auberge et les revêt de lambris (26).

Dès lors cette partie de la route des Gardes a pris un aspect proche de celui que nous lui connaissons aujourd'hui. La façade du Petit Bellevue ne changera pratiquement plus, ni celle du bâtiment des Gardes.

CONSTRUCTION DE L'AUBERGE GREPPIN

Devenu portier des communs du Petit Bellevue, tout en portant la livrée du Roi, Jean-Jacques Greppin avait su mener ses affaires et élargir son commerce de fourrage et de vin, en devenant probablement de surcroît locataire de la « Baraque des Capucins » et en obtenant la ferme des dîmes et la ferme des pressoirs.

Pour satisfaire sa clientèle de plus en plus nombreuse, après la fermeture de l'auberge « A la Rose » du Petit Bellevue, Greppin acquiert un terrain mitoyen à la baraque et construit dans le prolongement de celle-ci, une nouvelle auberge le long de la route des Gardes.

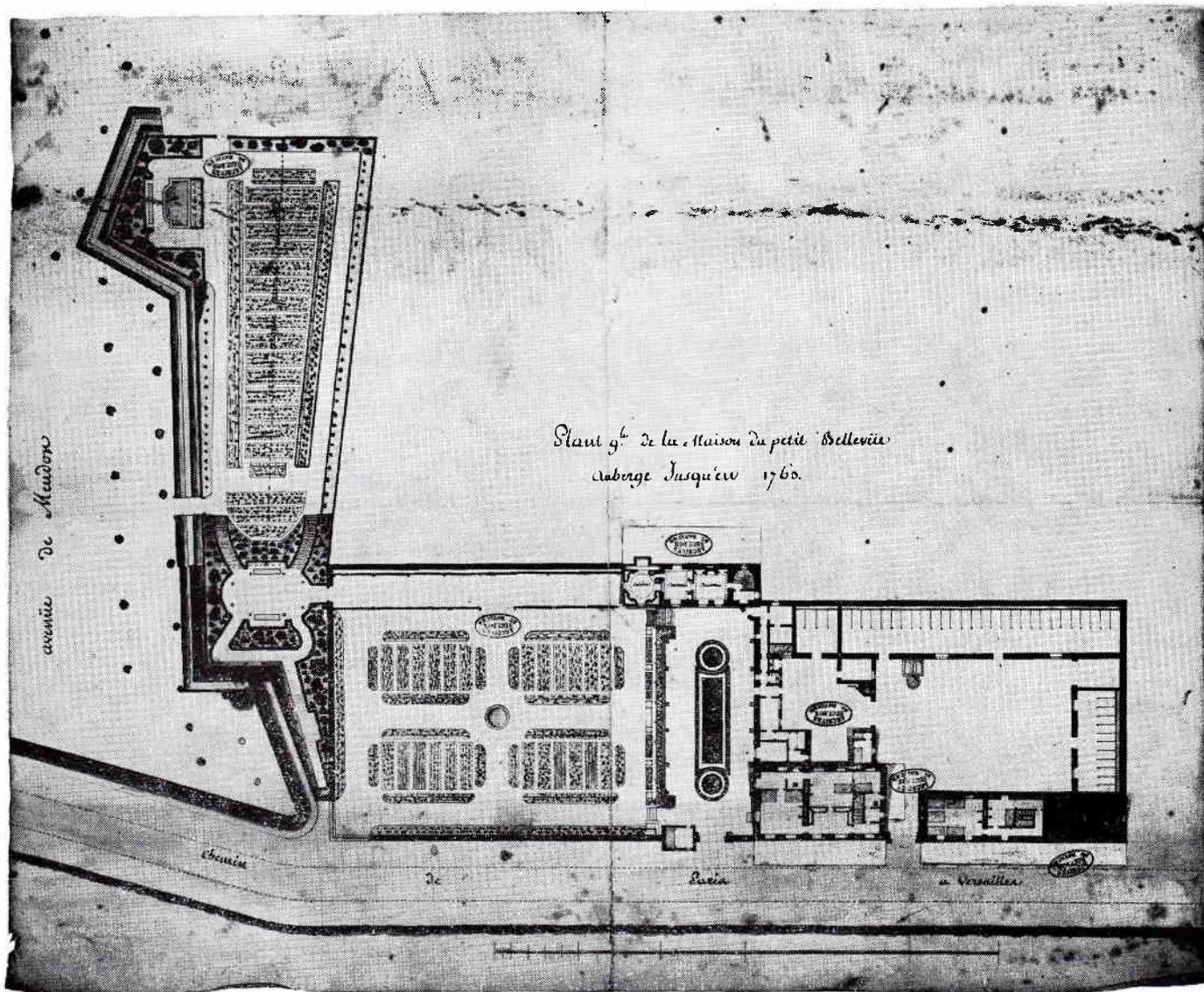
Les voyageurs, les gardes du Roi... pouvaient toujours se reposer à deux lieues de Paris à mi-pente... et ce côté de la route des Gardes était devenu tel que nous le connaissons.

Aujourd'hui encore se distingue aisément la greffe de la nouvelle auberge sur la vieille « Baraque des Capucins », le toit de cette dernière étant légèrement plus haut que celui de l'auberge dont le mur puissant et ventru domine la route des Gardes.

LE PETIT BELLEVUE ET MESDAMES DE FRANCE

Après la mort de Louis XV, le 24 septembre 1775 Louis XVI cède le Château de Bellevue à Mesdames de France, ses tantes. Celles-ci ont leurs propres serviteurs ; elles retirent à Billaudel ses fonctions de Contrôleur et lui versent en dédommagement 40 000 livres. En remerciement de ses loyaux services, en octobre 1775 (12), Louis XVI fait don à Billaudel « sa vie durant de la maison qu'il habitait en qualité de Contrôleur de ses bâtiments ». Pour sa part, Greppin, remercié, cesse ses fonctions de portier, rend sa livrée et se consacrera désormais à son métier d'aubergiste.

Le Petit Bellevue sera, pendant dix ans, comme une enclave privée dans le domaine de Bellevue : Jean-René



Plan du « Petit Bellevue » et du Logis des Gardes avant la Révolution. Ce plan recouvre actuellement les propriétés des numéros 55 à 61 de la route des Gardes ; l'auberge Greppin et la « Baraque des Capucins » sont aujourd'hui réunies et portent le numéro 67 sur cette route.

Billaudel jouit de son usufruit, mais doit cependant laisser les gardes accéder aux communs et aux écuries (13).

Cependant, atteint de paralysie, Jean-René Billaudel se retire à Château-Thierry chez les Religieux de la Charité et cède son usufruit à Mesdames le 1^{er} octobre 1785, contre une rente annuelle de 1200 livres (14).

Reprenant le Petit Bellevue, Mesdames Adélaïde et Victoire y font effectuer divers travaux, en particulier de peinture (15). Le pavillon dans le jardin est agrandi par ajout d'un salon de musique attribué à Richard Mique d'Heillecourt, architecte de Bellevue, décoré de frises en stuc et surmonté d'une élégante coupole. Un four à pâtisserie et une arrivée d'eau sont aménagés en sous-sol. Le jardin et son bassin central sont refaits. Le Petit Bellevue, proche du jardin anglais, fait désormais partie des endroits fréquentés par Mesdames.

Celles-ci continuent à remodeler le parc et à créer de nouveaux aménagements : ainsi la réalisation d'un ermitage (16) face à la « Baraque des Capucins » en 1789.

Au début de la période révolutionnaire, les commandes sont exécutées et livrées par les fournisseurs, les jardins sont plantés (17).

Enfin, après avoir longtemps vécu dans l'inquiétude, apprenant que des sans-culottes marchent sur Bellevue pour les faire prisonnières, Mmes Adélaïde et Victoire quittent précipitamment le château en février 1791 et prennent le chemin de l'exil.

L'EPOQUE REVOLUTIONNAIRE

Mesdames parties pour l'Italie, l'entretien de Bellevue, les appointements, créances, pensions continuent d'être payés. Les meilleurs serviteurs de Mesdames restés à leurs postes continuent d'exercer leurs fonctions ; ainsi Alliot de Mussey Trésorier, l'Abbé de Ruallem Intendant Général, Maréchaux déjà Inspecteur de Louis XV et Concierge resteront à Bellevue jusqu'en 1793 en assurant l'essentiel de l'entretien.

Cependant, le monastère des Capucins est évacué de force le 15 mars 1792, puis le 6 septembre 1792, les scellés sont apposés sur le château. Commence une longue période de désordre, d'incohérence dramatique pour l'avenir de Bellevue. Le domaine fera tantôt l'objet de mesures de protection, tantôt sera la proie des vandales et des profiteurs. Grâce à sa simplicité qui le protège, le Petit Bellevue reste relativement à l'écart de la tourmente.

Le Directoire du département décrète le 7 pluviôse An II (26-1-1794) la location de tous les logements secondaires de Bellevue et de ses annexes. Ainsi, tandis que le château et son parc excitent les convoitises, l'Auberge et le Petit Bellevue, utiles à la société par les services qu'ils rendent, traversent la Révolution sans subir de dommages importants : qui penserait à s'attaquer à une auberge, des écuries et un logement ?

La Convention s'intéresse d'ailleurs au Petit Bellevue. Elle décide, en effet, le 26 septembre 1794 (18) de surveiller

en permanence les travaux réalisés dans le Château Vieux de Meudon transformé en fabrique d'obus, de boulets incendiaires... Deux représentants du peuple renouvelés tous les trimestres (19) seront logés dans « la maison dite Petit Bellevue près du ci-devant château de ce nom » (20).

Pendant que les matières incendiaires sont accumulées dans tous les endroits possibles jusqu'à Brimborion et que la fabrication des obus incendiaires est menée rondement en même temps que celle d'aérostats, d'autres « patriotes » arrachent les tuyaux et canalisations des parcs de Bellevue et Meudon.

« Ainsi après avoir accumulé à Meudon les matières incendiaires, le Comité de Salut Public supprime les arrivées d'eau... Le 26 ventose An III (16 mars 1795), les représentants du peuple en surveillance Enlart et Deydier (21) sont paisiblement établis au Petit Bellevue... Au cours de la matinée, le feu éclate dans un atelier de l'Aile des Marronniers ; les arrivées d'eau ont été détruites et le vent souffle en tempête (22). »

L'Aile des Marronniers et les magnifiques salons du château seront détruits sans qu'un regret soit prononcé par les différents responsables...

Puis vient la saison des ventes. Après celle du Château de Bellevue le 26 germinal An VI (1797), celle de Brimborion et celle de l'Île de Sèvres, le Petit Bellevue est vendu sous adjudication le 9 messidor An VII (27-6-1799) au citoyen Pierre Angebault demeurant à Paris (23).

Cette vente avait été précédée d'une mission d'inventaire et d'estimation assurée par Charles Maréchaux devenu (ou resté !) Architecte Inspecteur des Bâtiments de la Maison Nationale de Bellevue, assisté de Guillaume Paley, Tailleur de bâtiments expert demeurant à Meudon, « ... en exécution de la Commission du Département de Seine-et-Oise à nous adressée le 29 ventose dernier » (24).

En huit jours de temps, Charles Maréchaux dresse un inventaire détaillé de treize pages accompagné d'un plan du plus grand intérêt. Nous pouvons ainsi constater que la plupart des éléments intéressants du Petit Bellevue ont été conservés jusqu'à nos jours...

LE XIX^e SIECLE ET LE DEBUT DU XX^e SIECLE

En effet, épargnés par la Révolution, la Baraque des Capucins, l'Auberge de Greppin, le bâtiment des Gardes et le Petit Bellevue vont petit à petit s'enfoncer dans l'anonymat tout en conservant l'essentiel de leurs fonctions. Tandis que Bellevue va être loti et s'embourgeoiser, on constate une assez grande stabilité chez leurs propriétaires (25). Si Angebault revend dans les deux ans le Petit Bellevue, celui-ci reste la propriété de son nouvel acquéreur, J.-B. Thery, puis par héritage dans sa famille, de J.-B. Delclocque son neveu et de la fille de celui-ci, épouse Mamelle, jusqu'en 1886. François-Victor Noury acquiert le Petit Bellevue alors dégagé de ses communs le 27 août 1886. Ancien maire (1881-1884) de Meudon et entrepreneur de maçonnerie, F.-V. Noury modifie la répartition des pièces au premier étage et restaure les lambris du rez-de-chaussée (26).

Après en avoir hérité, le fils de F.-V. Noury vend en 1912 le Petit Bellevue à Alfred Fleury, par ailleurs propriétaire de l'auberge de Greppin. Celle-ci continue et continuera encore longtemps à jouer un rôle important à Bellevue en devenant, au fil des années, laiterie, pâtisserie jusqu'en 1952, restaurant jusqu'en 1940 et épicerie. Les noms de Mme Friche puis de M. Gillot éveillent des souvenirs gourmands dans la mémoire des Meudonnais. La tonnelle est accueillante ; les amateurs de lait crémeux et chaud se rendent quotidiennement à la ferme à l'heure de la traite des vaches (jusqu'en 1965).

Quelques années plus tard, Alfred Fleury décide de lotir le Petit Bellevue. Un premier lot est constitué du logis des Gardes et de la grande cour : les remises à voitures, les écuries deviennent un garage, le relais de chevaux devient relais pour voitures à moteur.

Lointain successeur de Greppin, le garage offrira tous les services nécessaires aux chevaux vapeurs : réparations mécaniques, service de relais entre la gare et la forêt. A défaut de fourrage, il vendra de l'essence jusqu'en 1963.

Quatre lots sont pris sur le fond du jardin, le long de l'avenue du Château et sur l'ancienne demi-lune de l'avenue. Deux lots formés de la maison principale du Petit Bellevue, du Pavillon de Musique et de la moitié du jardin sont acquis par Abel Lefranc le 3 mai 1922.

L'essentiel du Petit Bellevue allait être sauvé par son nouveau propriétaire d'une démolition quasi certaine. Professeur au Collège de France, Membre de l'Institut, spécialiste de la littérature du XVI^e siècle, en particulier de Rabelais, Abel Lefranc restaure les deux bâtiments dont l'état inspirait les plus grandes craintes (toitures effondrées, arbres poussant dans le salon). Il redessine le jardin en fonction des arbres qui ont poussé depuis la Révolution : restituer le jardin à la française aurait obligé à sacrifier des arbres devenus magnifiques, sans qu'il soit possible de retrouver l'équilibre du dessin primitif.

QUEL AVENIR ?

La connaissance que nous avons de notre passé serait stérile si elle ne servait à enrichir notre présent et l'avenir de nos enfants.

Comme le rappelait Gilbert Gauer dans l'ouvrage édité à l'occasion de l'exposition « Bellevue, deux siècles d'histoire » « sans mémoire collective, une commune ne serait que le rassemblement fortuit d'un certain nombre d'individus dans un lieu artificiel. Pour créer ce lien, fort, durable, nécessaire, qui unit les hommes dont les racines puisent aux mêmes sources, il faut se tourner vers le passé, vers cette aventure séculaire dont nous sommes tous les héros. »

Une partie de ce passé, nous l'avons à portée de notre main, sous nos yeux ; il ne tient qu'à nous, l'ayant en quelque sorte fortuitement redécouvert, de le mettre en valeur, de lui redonner un lustre perdu au cours des âges et ainsi d'enrichir notre mémoire collective.

L'ENJEU AUJOURD'HUI

- La « Baraque des Capucins » et l'Auberge Greppin devenues « la ferme » pour de nombreux Meudonnais, subsistent.
- Le logis des Gardes du Corps du Roi subsiste.
- Le petit pavillon du Petit Bellevue et son salon de musique subsistent.

A l'exception de quelques constructions secondaires et du tiers du jardin du Petit Bellevue, cet ensemble des XVII^e-XVIII^e siècles nous est parvenu dans son intégralité. Les façades sur la route des Gardes, classique pour l'une, rustiques pour les autres, sont presque intactes.

Des éléments de chacun de ces bâtiments sont dignes d'un réel intérêt et méritent d'être protégés (escaliers, rampes, cheminées, boiseries, lambris, sculptures...).

Le Petit Bellevue est en cours de restauration complète et, bien que la ferme et le bâtiment des gardes du Roi paraissent quelque peu « fatigués », ils ont néanmoins fait l'objet d'un entretien régulier au cours des années passées et pourraient être facilement restaurés et mis en valeur.

Les quatre bâtiments considérés constituent un ensemble indissociable. Ce caractère indissociable se justifie par diverses raisons, en particulier :

- historiques :

Ce sont à la fois des bâtiments anciens de caractère rural et ayant eu des fonctions complémentaires dans le passé, et les derniers vestiges d'une propriété royale ;

- esthétiques :

— chacun des bâtiments justifie l'autre et le valorise,

— l'alignement du Petit Bellevue, du logis des gardes et de la ferme appartient depuis près de trois siècles à la route des Gardes et lui confère un caractère certain, avant le long mur du couvent des Capucins et devant celui du jardin anglais de Mesdames,

— leurs façades sont typiques de l'époque de leur construction et de leurs fonctions. A souligner les barreaux aux fenêtres et le haut mur ventru de la façade de la ferme très caractéristique sur lequel une grande réclame peinte rappelle aux passants qu'ils pouvaient y consommer, il y a quelques années, pour 50 centimes une tasse de chocolat sous la tonnelle et y déguster des pâtisseries de première qualité ;

— côté cour, le long balcon de bois caractéristique des auberges d'autrefois et les deux fenêtres du XVII^e siècle de la « Baraque des Capucins » visibles de la rue.

A part le petit salon de musique, cet ensemble ne fait l'objet d'aucune protection. Un élargissement de la route des Gardes, une opération immobilière peuvent l'anéantir.

LA NECESSITE D'UNE PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Après avoir subi l'époque des lotissements sans pertes irrémédiables, après avoir échappé au modernisme sauvage des années 1960 et aux destructions brutales liées aux tranchées routières, que ferons-nous aujourd'hui pour préserver définitivement cet ensemble témoin à la fois populaire et royal de notre passé ?

N'est-il pas à la fois un « lieu de mémoire » cher à l'historien Pierre Nora, un élément de « paysage français » dans l'environnement immédiat de Paris et « un monument d'intérêt régional et local » ?

Sommes-nous prêts à risquer que cela disparaisse, comme le hameau et la Tour de Malbrouk ?

N'est-il pas important, à côté de Paris, de conserver un témoignage des constructions rurales du XVIII^e siècle et des activités qui y furent exercées depuis si longtemps ?

Seule une protection par les Monuments Historiques apporterait une réponse satisfaisante à ces préoccupations.

Les récents propos tenus par le Ministre de la Culture, rapportés dans *Le Point* n° 834 : « En se concentrant seulement sur les monuments, on laisse disparaître des environnements très précieux, de vrais trésors d'esthétiques, d'habitudes et de souvenirs » semblent faire écho à ce souhait de préservation. Ils ne peuvent qu'encourager une action en faveur de la protection de l'ensemble : Baraque des Capucins, Auberge Greppin, Logis des Gardes et Petit Bellevue.

UN ATOUT POUR MEUDON

Cette protection serait d'autant plus exemplaire que la disposition des bâtiments le long de la route des Gardes

permettrait de sauvegarder le paysage primitif de cette ancienne voie et de le mettre en valeur assez facilement.

Ce serait un moyen pour Meudon de conserver sa personnalité et d'échapper à la banalisation des banlieues.

Ce serait aussi un moyen pour Meudon, à partir de ses racines historiques, d'offrir aux Meudonnais un cadre de vie plus enrichissant rappelant le passé de leur ville ainsi que l'origine du nom de la route des Gardes.

Cet ensemble étant visible de la rue par les passants, sa conservation pourrait être appréciée de tous. De plus, il n'est pas exclu d'imaginer que l'une ou l'autre de ces maisons abrite un jour des activités utiles à la collectivité : outre un supplément d'âme, Meudon tirerait ainsi directement profit de cette conservation.

Daniel SOREAU.

REFERENCES

- (1) Archives Départementales Hauts-de-Seine 9B203, 19-1-1674 -
- (2) Archives Nationales O¹ 3811, 7.VII.1682 - (3) Archives Départementales Hauts-de-Seine, 7.X.1728 - (4) La marquise en devient propriétaire par un contrat d'échange du 17 mars 1756 devant Maître Desplasse, Minutier LXVI, 508 - (5) Archives Nationales O¹ 3829 - (6) 27 juin 1757, Maître Bessonnet, notaire à Paris, Minutier central XCV, 253 - (7) O¹ 1514/29 1^{er} placet de Greppin refusé le 31-12-1762 ; O¹ 1531/3 2^e placet de Greppin appuyé par Billaudel le 21-1-1763, accepté le 6 août 1763 - (8) Archives Nationales, O¹ 1531/117, Plans et Descriptions - (9) Archives Nationales, O¹ 1531/118, Plans et Descriptions - (10) Archives Nationales, O¹ 1531/72, Descriptions 1^{er} projet ; Archives Nationales, O¹ 1531/215, Plans 1^{er} projet - (11) Archives Nationales, O¹ 1531/80 et O¹ 1531/82 et 83, septembre 1762 - (12) Archives Nationales, O¹ 1531/608 - (13) Archives Nationales, O¹ 1531/561, 16 janvier 1776 ; Archives Nationales, O¹ 1531/608, 18 mai 1778, Refus de Mesdames et du Prince de Beauvau de dédommager Billaudel pour l'usage des écuries - (14) Archives Nationales, O¹ 3777, 12 décembre 1788 - (15) Archives Nationales, O¹ 3777, Mémoire des travaux de peinture exécuté en 1786 et 1787 - (16) Archives Départementales des Yvelines, Q 251-51 - (17) Archives Départementales des Yvelines, Q 252-51, Commandes de plantations hiver 1790-1791 - (18) Archives Nationales AFII 220-1897, 5 vendémiaire An III - (19) Archives Nationales AFII 220-1897, 19 et 27 fructidor An II - (20) Ibid., Bulletin de la Convention - (21) Nommés le 7 janvier, P.V. de la Convention, 27 nivose An II - (22) Histoire du Château de Meudon, Comte Paul Biver - (23) Archives Départementales des Yvelines, 1 Q 181 - (24) Archives Départementales des Yvelines, 1 Q 250, 11-18 Germinal An IV - (25) Les diverses transmissions et ventes du Petit Bellevue sont connues avec précision. Celles de l'Auberge de Greppin font actuellement l'objet de recherches - (26) Inscriptions témoins sur les murs découvertes lors de restaurations ultérieures.

QUEL AVENIR POUR L'ORANGERIE ?

Après la réfection des parterres et la construction d'un pavillon de gardien, la restauration de l'Orangerie et de ses abords (1) se poursuit. Depuis plusieurs années, la Société des Amis de Meudon et le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon suivent attentivement ces travaux. En 1987, ces deux associations ont décidé d'effectuer une réflexion commune sur l'avenir de ce monument et ont constitué un groupe de travail à cette fin. Le rédacteur de cet article qui en a animé les réunions a ici largement utilisé les idées émises par les membres de ce groupe ; toutefois les opinions ci-dessous n'engagent que leur auteur et ne sauraient être considérées comme des positions officielles de ces associations.

QUELQUES CARACTERISTIQUES DU MONUMENT

Avant d'énumérer les utilisations souhaitables de l'Orangerie, il importe de rappeler brièvement quelques données techniques.

Le monument appelé l'Orangerie comprend en fait deux parties : l'Orangerie proprement dite et le bastion :

- L'Orangerie dont la façade est orientée plein sud comprend une vaste salle de 48 m de longueur, 8 m de profondeur et 8 m de hauteur sous les voûtes. Au nord, elle est adossée à la grande terrasse. Cette salle a été construite au milieu du XVII^e siècle pour y entreposer l'hiver des orangers en caisses. Tout a été fait pour faciliter la pénétration du soleil et garder le maximum de chaleur en hiver. Au contraire pendant l'été, la masse de terre au nord garantit le maintien d'une certaine fraîcheur même en cas de canicule. Une porte à double battant de

(1) Cette restauration a été décidée en 1980 dans le cadre de la rénovation de la Grande Perspective à l'occasion de l'année du patrimoine : voir n° 153 du bulletin de la Société des Amis de Meudon, Automne 1980.

2,60 m de large, située au milieu du bâtiment, donne accès aux parterres récemment restaurés.

• Le bastion est situé à l'est de l'Orangerie. Il a été construit pour soutenir la grande terrasse sur laquelle était le château. Le bastion comprend au rez-de-chaussée un vestibule de 25 m de longueur, 4 m de largeur et 4 m de hauteur, qui débouche sur la grande salle de l'Orangerie par une ouverture de 2,60 m de large dans le coin sud-est de l'Orangerie. On peut accéder à ce vestibule de deux manières : soit directement de l'extérieur par une porte creusée dans la façade est du bastion, soit de l'intérieur par un escalier qui descend de la terrasse recouvrant ce bastion. Au-dessus du vestibule existe une salle de dimensions comparables (environ 25 m sur 4 m) à laquelle on peut accéder par ce même escalier.

Ainsi l'ensemble du monument comprend trois pièces : la grande salle (ou Orangerie proprement dite) d'une surface de 380 m², le vestibule et la petite salle de 100 m² chacun environ.

Tous les Meudonnais connaissent la situation particulière de l'Orangerie : d'une part, elle est très proche de la ville de Meudon puisqu'à vol d'oiseau les premiers immeubles sont à moins de 100 m et l'église Saint-Martin à moins de 300 m, d'autre part elle est relativement à l'écart de l'animation de notre cité car les accès piétons et routiers sont mal aisés. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, des suites d'escalier (dont le principal reste est l'escalier dit d'Aristote) permettaient des communications faciles entre le château et le village.

Signalons enfin que la dénivellation entre la rue des Sablons et l'entrée de l'Orangerie est de 12 m.

Les capacités d'accueil des salles varient suivant le genre de manifestations mais en première approximation on retient 1 personne par mètre carré pour les manifestations assises (concerts, conférences...) et 2 personnes par mètre carré pour les manifestations debout. Ainsi, dans la grande salle, on peut soit rassembler 400 auditeurs pour un concert, soit donner une réception de 800 personnes environ. Des contraintes extérieures sur lesquelles nous reviendrons, obligeront à réduire ce dernier chiffre.

Parmi les données techniques bien connues, l'acoustique remarquable de la grande salle a déjà été appréciée à plusieurs reprises par de nombreux Meudonnais. Des mesures faites à la demande de notre Comité par des acousticiens ont confirmé ces qualités exceptionnelles.

ACTIVITES POSSIBLES DANS LE CADRE DE L'ORANGERIE

Les utilisations souhaitables de l'Orangerie dans l'avenir peuvent être classées en cinq grandes catégories :

1° *Visites* : en même temps que seraient intensifiées les visites-conférences actuellement faites par la Société des Amis de Meudon avec le conservateur de notre musée, on pourrait organiser des visites guidées courtes s'adressant à un large public. Ce public potentiel existe puisque la

grande terrasse attire de nombreux promeneurs. Une autre formule consisterait à laisser les visiteurs circuler librement dans l'Orangerie sous l'œil vigilant d'un gardien, quelques panneaux donnant les indications nécessaires. Une attention particulière devrait être portée aux groupes scolaires qui pourraient ainsi recevoir une leçon d'histoire dans un site magnifique. La visite de l'Orangerie peut aussi être incluse dans un circuit comprenant par exemple l'avenue du Château, la grande terrasse, une partie de l'Observatoire, la terrasse du château neuf, les terrasses intermédiaires à l'est, le musée d'art et d'histoire et son jardin.

2° *Expositions* : l'ensemble des trois salles constitue un lieu pouvant s'adapter à une grande variété d'expositions artistiques. Il est peu usuel de trouver côte à côte une salle de la hauteur de l'Orangerie avec des pièces de dimensions plus réduites dans un tel cadre et à proximité de Paris. Parmi les nombreuses idées avancées, il y aurait lieu de privilégier celles qui s'harmonisent avec la majesté des voûtes de la grande salle. Ces expositions pourraient aussi être jumelées avec des manifestations du musée, en raison de la proximité des deux monuments.

3° *Spectacles* : compte tenu des excellentes qualités acoustiques de la grande salle, les concerts sont les plus adaptés. On peut y accueillir des solistes, des formations instrumentales de petites ou moyennes dimensions, des ensembles vocaux. Meudon manque d'une salle de cette importance et de cette qualité. Les concerts qui y ont été organisés ont toujours rencontré un grand succès. L'Orangerie se prête moins bien à des représentations théâtrales mais cette possibilité mérite d'être étudiée plus attentivement.

4° *Réunions* : l'Orangerie et la petite salle sont bien adaptées à la tenue de réunions telles que conférences, débats, assemblées générales. Sous réserve de l'installation de certains équipements, on peut aussi envisager des séminaires, conseils d'administration, colloques... Dès maintenant, certains organisateurs ont fait des propositions dans ce sens, les équipements mobiles s'étant beaucoup développés ces dernières années.

5° *Réceptions* : l'Orangerie, son parterre et ses abords constituent un cadre tout à fait exceptionnel pour des réceptions. Ce cadre peut avantageusement se comparer à bien d'autres monuments historiques qui ont été ouverts à ce genre de manifestations depuis des années. La proximité de Paris procure à Meudon un avantage incontestable car la pénurie de salles de réception de prestige en région parisienne est très grande. Plusieurs organisateurs de manifestations ont déjà spontanément fait des propositions sérieuses pour l'utilisation de cette Orangerie dans son état actuel. De plus, Meudon ne possède pas de salle de cette importance pour donner des réceptions et cette absence est vivement ressentie non seulement par les autorités mais aussi par les associations et les Meudonnais. Signalons enfin que les murs intérieurs de l'Orangerie sont construits dans des matériaux peu fragiles, qu'il n'y a pas de mobilier ; il est donc facile d'éviter les dégâts matériels. Financièrement, les locations de ces salles constitueraient une source de profits qui viendrait opportunément limiter le déficit entraîné par les autres catégories d'utilisation. Ainsi tout concourt pour retenir la faculté de donner des

réceptions à l'Orangerie. Les Meudonnais (municipalité, observatoire, entreprises locales, associations, habitants) devraient bénéficier d'une préférence dans l'utilisation de ces salles mais il faut aussi offrir cette possibilité au département, aux communes environnantes, aux sociétés savantes, aux entreprises et plus généralement aux particuliers.

Une large polyvalence dans l'utilisation des salles de l'Orangerie est donc recommandée. Certes, il faudrait privilégier les manifestations culturelles surtout dans la grande salle ; toutefois des utilisations privées seront indispensables pour éviter un déséquilibre financier trop important. Redisons à nouveau que toute manifestation susceptible d'entraîner des dégradations du monument ou de ses abords doit être strictement exclue.

LE PROBLEME DES AMENAGEMENTS

Dans leur état actuel, le monument et ses abords sont largement inadaptés aux futures utilisations décrites ci-dessus. Des aménagements, l'installation de certains équipements seront nécessaires. Seuls les hommes de l'art avec le concours de spécialistes sont capables de définir le programme à réaliser mais dès maintenant, il est possible de fournir quelques indications susceptibles d'intéresser les membres de notre Comité.

En effet, depuis le début des travaux de restauration, cette question des aménagements en vue de nouvelles utilisations a été prise en considération par le conservateur du domaine. Déjà en 1985 lors de la réfection des parterres de l'Orangerie et du Château neuf, les réseaux divers (eau, gaz, électricité, téléphone...) ont été installés. A la fin de 1987, lors des études relatives aux prochains travaux d'étanchéité du monument, le Conservateur a fait des propositions sur les installations minimales découlant de l'ouverture au public. Sans fournir de détail, indiquons que ses idées rejoignent largement celles émises dans le groupe interassociations.

Avant d'énumérer les sujets à traiter, rappelons quelques contraintes. Une première condition est évidemment de respecter le monument et ses abords. Pour la création de locaux divers, il existe un espace important situé dans le bastion derrière le vestibule et la petite salle. Les dimensions de cet « espace » sont d'environ 25 m de largeur, 10 m de hauteur et 6 m de profondeur, soit un volume de 1 500 m³. D'après les données historiques connues, cet espace contient des remblais qui pourraient être extraits assez facilement. L'installation de locaux dans tout ou partie de ce volume aurait aussi l'avantage d'assainir le bastion et aussi l'Orangerie. La contrainte de respect du site posera davantage de problèmes lorsqu'il s'agira d'améliorer les accès piétons et routiers et le stationnement rapproché des véhicules des participants aux manifestations.

Une liste non exhaustive des sujets à étudier peut être la suivante : éclairage, chauffage, ventilation, revêtement de sol, vestiaires, sanitaires, offices, locaux annexes, accès routiers, stationnement des véhicules, respect des normes de sécurité. Ces thèmes ne sont pas indépendants et dans

la suite de cet article, une partie seulement peut être évoquée brièvement (1).

Le volume de la grande salle est d'environ 3 000 m³ ; les huisseries actuelles n'assurant pas une bonne isolation thermique, le chauffage est une question financièrement et techniquement importante. Compte tenu de la nécessité de réfection du sol, on peut envisager un chauffage intégré dans le sol. Mais un tel chauffage, s'il est trop puissant, est désagréable pour le public. Compte tenu d'expériences malheureuses dans d'autres monuments historiques, ce chauffage devrait rester assez éloigné des murs. A ce chauffage au sol dans la partie centrale, il y aurait lieu d'ajouter un chauffage d'appoint sous forme de convecteurs fixes ou mobiles dans l'ébrasure des fenêtres. Au-delà de ces problèmes techniques très délicats, on doit se poser deux questions : en plein hiver un chauffage garantissant un confort de 19° à l'intérieur ne risque-t-il pas d'être nuisible à la conservation du monument ? Le coût d'un tel chauffage ne serait-il pas disproportionné avec le nombre de participants que l'on peut raisonnablement espérer ? Suivant les réponses apportées à ces questions, on peut, ou non, décider la fermeture au moins partielle de l'Orangerie pendant l'hiver : par exemple, seules les visites et les expositions d'objets peu fragiles seraient maintenues.

Les autres sujets d'aménagements posent chacun des problèmes spécifiques dont l'étude est plus ou moins avancée. Comme dans l'exemple du chauffage développé ci-dessus, on se heurte parfois à des contraintes réduisant certaines possibilités d'utilisation. Ainsi les normes de sécurité sur l'évacuation des personnes obligent à limiter à un maximum de 600 le nombre de participants à une manifestation au rez-de-chaussée alors que la surface de la grande salle augmentée de celle du vestibule serait suffisante pour 800 personnes debout. L'escalier existant diminue fortement la capacité de la petite salle du premier étage mais la réalisation d'un deuxième escalier à l'autre extrémité de la salle lèverait cette contrainte.

En raison des difficultés de ventilation, l'installation de véritables cuisines est exclue mais les traiteurs modernes ont suffisamment d'équipements mobiles pour se satisfaire d'offices-réchauffoirs. Les autres locaux de stockage, de maintenance, pour les artistes, les vestiaires, doivent aussi être prévus suffisamment larges comme l'a montré l'étude réalisée pour l'Orangerie de Sceaux. Le volume total de ces locaux sera limité par les possibilités de construction et de ventilation dans la masse du bastion située derrière le vestibule et la petite salle. En effet, il ne saurait être question de construire une annexe à l'extérieur au pied de la terrasse pour ces locaux. De même l'installation de sanitaires suffisants ne doit pas être une opération « traumatisante » pour le monument ; une solution satisfaisante a été prévue par le Conservateur du domaine.

Un des sujets les plus difficiles et sur lequel le Comité de Sauvegarde des Sites a beaucoup réfléchi est celui des accès et du stationnement. Trois préalables doivent être rappelés : tout d'abord il serait illusoire de vouloir attirer nos concitoyens à l'Orangerie sans leur offrir des possibi-

(1) Le lecteur qui souhaiterait avoir des informations complémentaires ou faire part d'un avis peut s'adresser à l'auteur de l'article.

lités d'accès et de stationnement améliorées ; ensuite le caractère du monument et de ses abords devant être préservé, toute construction de parkings ou un stationnement sur des surfaces existantes ne doit pas entraîner de dégâts importants ; enfin les besoins de stationnement pour des manifestations à l'Orangerie ne peuvent justifier à eux seuls des installations coûteuses.

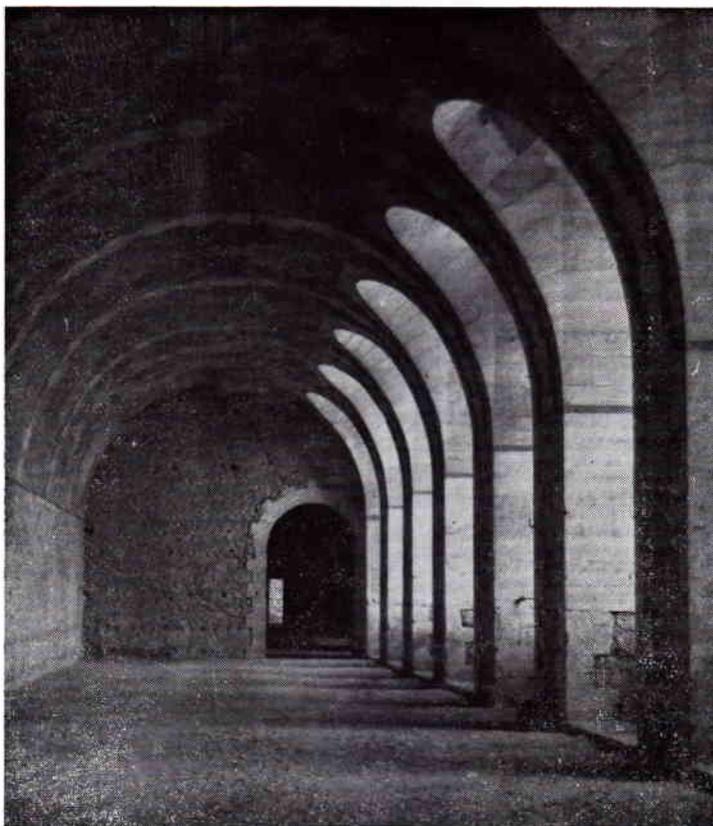
L'accès des voitures officielles, des handicapés et des véhicules de service a été prévu par la rampe de Trivaux, récemment restaurée et renforcée à cette fin. Les piétons pourraient aussi emprunter cette rampe mais la grande terrasse restera la voie la plus prestigieuse pour atteindre l'Orangerie. Un nouvel accès facile à organiser peut être aménagé à partir de l'angle de la rue des Pierres et de la rue des Sablons à travers le jardin sauvage et la promenade à l'est : la distance à vol d'oiseau entre cet angle et l'entrée du bastion n'est que de 120 m mais avec une dénivellation de 12 m. Ce dernier accès se substituerait à celui par le musée et son jardin au fond duquel une porte débouche face au bastion. Cette porte conservera son utilité pour les visites-conférences ou les manifestations jumelées entre le Musée et l'Orangerie.

Concevoir des stationnements pour 200 à 300 voitures de participants respectant les trois contraintes ci-dessus est un véritable défi. Dans un premier temps, on pourrait, à titre provisoire, admettre ce stationnement sur la grande terrasse dans les allées ouest et centrale et sur la partie sud qui doit en tout état de cause être réaménagée mais cette

utilisation ne peut avoir lieu qu'en dehors des heures d'ouverture, c'est-à-dire le soir ; moyennant quelques travaux et certaines précautions, ce stationnement très limité et de courte durée ne devrait pas occasionner de dégâts. Ultérieurement, on peut envisager deux autres solutions : celle prévue dans l'étude de 1979 correspondant à l'utilisation de terrains de l'ONERA situés en bordure de la route de Trivaux, l'autre dans la construction de parkings souterrains sous le jardin sauvage comparables à ceux déjà existants sous l'école maternelle des Sablons. L'emploi de terrains de l'ONERA est conditionné par le départ de cet organisme mais ces parkings auraient le grand avantage d'être aussi utilisables par les usagers des terrains de sports environnants. Quant aux parkings souterrains sous le jardin sauvage, ils se justifieraient d'autant mieux qu'ils permettraient de faire face à la pénurie grandissante de stationnements dans le quartier Saint-Martin.

L'aménagement de l'Orangerie et de ses abords en vue d'une utilisation répondant aux vœux des Meudonnais et respectant le monument est une opération lourde et particulièrement délicate. Les décisions doivent s'intégrer dans un plan d'ensemble, se conformer à un programme résultant d'études approfondies, associant à la fois les autorités (Etat, département, commune), les hommes de l'art (conservateurs du domaine) et les Meudonnais notamment à travers leurs associations qualifiées.

Gérard ADER.



Vue de l'intérieur de la grande salle de l'Orangerie en direction du vestibule dont la porte, au fond, s'ouvre sur la façade à l'Est (Cliché G. Ader).

NOUVELLES BREVES

Après la pause estivale, le Conseil d'Administration de notre Association réuni le 19 octobre dernier a fait le point, grâce aux informations recueillies par le Président, sur un certain nombre d'affaires en cours dont il suit le déroulement. En voici quelques échos :

Z.A.C. TRIVAUX-REPUBLIQUE ET Z.A.C. ARNAUDET

En ce qui concerne la première, trois permis de construire ont déjà été délivrés, aussi les démolitions sont-elles activement poursuivies rue Hérault et la construction de 40 appartements pourrait commencer dans les prochaines semaines. On se souvient sans doute des réserves que le Comité de Sauvegarde des Sites avait formulées en temps utile (cf. Bulletins n° 2 et 3, 1987), celles-ci n'ont malheureusement pas été retenues.

Le projet de créer une Z.A.C. dans le quartier Arnaudet paraissait être tombé dans l'oubli : il n'était qu'en sommeil. En effet, son principe avait été attaqué devant les plus hautes juridictions compétentes. Celles-ci lui ayant en fin de compte conféré la légitimité, l'étude de cette importante opération a pu reprendre un nouveau souffle. Toutefois, la patience est de rigueur car bien des difficultés doivent être surmontées pour qu'un projet de cette nature puisse émerger des cartons des architectes, l'implantation de constructions sur ce site devant non seulement tenir compte des contraintes habituelles, mais aussi des impératifs découlant du classement des carrières qui forment son sous-sol.

MUR DE L'INSTITUTION SAINT-EDMOND-SAINT-JOSEPH : HALTE A LA DECEPTION

Au retour des vacances, de nombreux Meudonnais se sont émus à la vue de ce mur dont la réfection, annoncée dans le précédent Bulletin, devait être réalisée dans « un appareil identique ou du moins comparable à l'ancien ». Déconcertés devant la laideur de ses panneaux de ciment, ils ont à juste titre fait connaître leur déception. Que ces lignes les rassurent car, renseignements pris auprès des Services de la Mairie, il apparaît que les Services techniques de la Direction départementale de l'Équipement ont prévu d'habiller ces surfaces d'un revêtement dont le choix définitif entre plusieurs matériaux sera soumis à notre Conseil, et plus particulièrement à ceux de ses membres qualifiés en la matière. On n'a donc fait, pour l'instant, que parer au plus pressé en rendant praticable aux piétons une portion de trottoir qui avait cessé de l'être depuis un certain

temps, mais l'indispensable accompagnement esthétique de cette réhabilitation ne devrait pas tarder.

Notre Conseil, rassuré par ces informations, en a pris acte mais reste vigilant.

LE SURVOL DE BELLEVUE PAR LES HELICOPTERES : UNE SOLUTION INESPEREE !

Le Conseil a une nouvelle fois, à la suite des plaintes dont il a été saisi, évoqué les difficultés rencontrées pour empêcher ou réduire ce survol, gênant par le bruit et dangereux pour la population, en cas d'accident. Il a pris connaissance avec satisfaction des démarches déployées par M. le Maire dans différentes directions, mais aux réponses vagues ou dilatoires faites à celui-ci, le Conseil d'Administration, réaliste, a accroché tous ses espoirs de solution réelle à l'information donnée par l'un de ses membres et selon laquelle, dans un délai de deux ans, l'héliport serait transféré en un autre lieu, à l'ouest de La Défense. On ne pouvait espérer dénouement plus radical sur une affaire aussi difficile à régler.

A PROPOS DE VERANDAS...

A Meudon comme ailleurs, beaucoup de balcons de résidences se ferment par l'aménagement de vérandas et dans la mesure où elles sont disparates pour un même immeuble ou inesthétiques, des plaintes s'élèvent à juste titre à leur propos.

Il n'est pas certain que chacun sache que leur édification doit être précédée d'une demande de permis de construire puisqu'elle modifie l'aspect de la façade et la valeur fixée pour le C.O.S. lors de la construction initiale. Bien entendu il appartient aux Services municipaux de faire respecter cette obligation, mais notre Conseil ayant eu à connaître des plaintes contre des contrevenants, il nous paraît utile de rappeler ces dispositions légales destinées à préserver la qualité de notre urbanisme.

UN GRAND PAS DE PLUS DANS LE DEVENIR DE LA GRANDE PERSPECTIVE

Nos lecteurs savent certainement, mais il n'est peut-être pas inutile de le rappeler, qu'après les aménagements qui ont permis l'ouverture au public des parterres de l'Oran-

gerie et du Château-neuf, la signature d'une convention entre la Municipalité de Meudon et le département réglant les modalités de l'entretien et du gardiennage, des crédits substantiels ont été alloués par le Ministère de la Culture pour la poursuite de la rénovation de la Grande Perspective décidée en 1980, dans le cadre de l'année du patrimoine. Ce financement doit permettre l'exécution des travaux indispensables et urgents pour assurer l'étanchéité de la terrasse de l'Orangerie, la réfection de la promenade à l'Est, la restauration de l'escalier d'Aristote qui relie celle-ci à la grande terrasse.

Mais il manquait pour la mise en œuvre rationnelle de ces importants travaux la mise au point d'un projet qui définisse les activités qui pourront avoir lieu dans le cadre de cette Grande Perspective, leur programmation et les modalités de leur gestion. En effet, les travaux ci-dessus évoqués sont, sinon dans leur finalité, du moins dans leur exécution précise, tributaires des équipements nécessaires aux manifestations dont les composantes de la Grande Perspective (grande terrasse, orangerie, parterres, hangar Y, etc.) seront le théâtre.

Le 25 septembre dernier, en donnant au Maire son accord pour la signature avec un organisme spécialisé d'une convention pour l'élaboration d'une étude de mise en valeur et de développement de la Grande Perspective, le Conseil municipal a permis de franchir un grand pas en faveur de celle-ci.

Subventionné pour 50 % de son coût par la Caisse des Monuments historiques et des Sites, le projet, une fois approuvé par les parties concernées, sera le coup d'envoi d'une grande réalisation pour Meudon et les communes avoisinantes.

14 JANVIER 1989 : ASSEMBLEE GENERALE

Tous les membres du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon seront invités à participer à cette réunion annuelle par lettre circulaire qui en précisera l'heure et le lieu.

Paulette GAYRAL.

Le Conseil d'Administration exprime sa reconnaissance et ses très vifs remerciements à M. André WILQUIN, artiste meudonnais qui a exécuté à titre gracieux le dessin original évoquant le salon de musique du « Petit Bellevue » pour illustrer la couverture de ce fascicule.

SOCIETE GENERALE

A votre disposition

24 heures sur 24

UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS

24, rue Marcel-Allégot, Meudon

SOCIETE GENERALE

A votre service

NOS TROIS AGENCES DE MEUDON

- 12, allée Marcel-Simon, Meudon-la-Forêt Téléphone : 46 31 62 87
- 36, rue de la République, Meudon Téléphone : 46 26 42 76
- 24, rue Marcel-Allégot, Meudon Téléphone : 45 34 16 88

COMITE DE SAUVEGARDE DES SITES DE MEUDON

Association agréée par la Préfecture des Hauts-de-Seine
au titre de la loi sur la Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme

Siège social : Mairie de Meudon

*
**

Cotisation annuelle comportant le service du Bulletin (3 numéros par an) :

MEMBRE ACTIF 60 F

MEMBRE BIENFAITEUR, à partir de 120 F

BULLETIN D'ADHESION

Mme, Mlle, M. :

Adresse :

..... Code postal :

Téléphone :

adresse pour l'année en cours, au Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, Mairie de Meudon,
6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon :

un chèque bancaire

(ou) un chèque postal (C.C.P. Paris n° 22465-15 V)

d'un montant de : F.

Signature :

Date :

Villas - Appartements - Terrains - Locations

RABELAIS IMMOBILIER

Madame PRETTE

Place Rabelais MEUDON

Tél. 46.26.65.25

DES PROJETS PLEIN LA TÊTE ? RÉALISEZ-LES TRÈS
VITE AVEC LES PRÊTS A LA CONSOMMATION DU

Crédit Mutuel de Meudon

22, rue de la République - Tél. 46.26.39.13

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques

Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements

L. WACQUANT

Tél. : 45.34.12.01

25, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92190 MEUDON



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

Location CITER

Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies

MEUDON - 46.26.45.50